

# L'UNION MÉDICALE DU CANADA

Revue Mensuelle de Médecine, de Chirurgie, &c.

Propriétaire et administrateur : Dr. A. LAMARCHE.

Rédacteur-en-chef . . . . . Dr. H. E. DESROSIERS.;

Secrétaire de la rédaction : Dr. M. T. BRENNAN.

VOLUME XVII.

MONTREAL, 1888.

{ NOUVELLE SERIE  
VOL. II

## TRAVAUX ORIGINAUX

La folie héréditaire ou folie des dégénérés.

par E. E. DUQUET, M. D.

Médecin de l'Asile d'aliénés de la Longue-Pointe. (1)

La *Société Médico-Psychologique* de Paris avait choisi la question suivante pour le prix Aubanel pour l'année 1884. "Existe-t-il des signes ou des indices qui permettent de connaître qu'une maladie mentale est héréditaire, en l'absence de renseignements sur les antécédents," ou en d'autres termes, existe-t-il oui ou non des individus malades par lésion intellectuelle ou par altération morale, en face desquels un médecin expérimenté puisse dire : "voilà la folie héréditaire"? Cette question, étudiée en premier lieu par Morel, dans son "Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine" a été traitée à fond dans d'excellentes monographies par les Drs. Saury, Déjérine et Legrain, élèves de Magnan, d'après les enseignements du Maître.

Que devons-nous entendre par folie des dégénérés? Magnan divise les héréditaires en deux classes : les héréditaires proprement dits et les dégénérés. Hérédité et folie sont deux termes inséparables, dit Saury ; un accès de folie ne peut éclater de toute pièce, et la cellule cérébrale n'est pas plus apte à créer du délire sans prédisposition, qu'une terre végétale à fructifier sans semence ; cette loi est générale. Ball dit, dans ses *Leçons sur les*

(1) Travail lu à la *Société médicale de Montréal*.